

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 10 SEPTEMBRE 1874

LA CRISE

A son retour de Londres, l'hon. M. Robertson a fait une courte apparition à Québec et s'en est allé à Sherbrooke, où ses constituants lui ont présenté une adresse de bienvenue. Nous trouvons dans le *Montreal Gazette* un résumé de la réponse qu'il a faite à cette adresse :

Après avoir remercié ses amis et ses constituants pour cette bienvenue cordiale, il dit que son voyage en Angleterre avait eu autant de succès qu'il pouvait le désirer. Toutes les difficultés avaient été surmontées.

L'emprunt, comme sécurité gouvernementale, était monté à 97½ et la veille de son départ les débentures se vendaient à 93½.

Pour ce qui regarde la situation actuelle du gouvernement, il déclare que pendant qu'il était en Angleterre il n'a pas reçu, soit de M. Ouimet, soit de M. Irvine, une seule ligne au sujet de l'échange des Tanneries, chacun d'eux, par sentiment de délicatesse, n'ayant voulu, en aucune façon, chercher à préjuger son jugement en faveur de l'un ou de l'autre. A l'exception de quelques paragraphes qu'il a lus dans les journaux au sujet de cette question, il en ignorait entièrement le caractère.

Il a donc cru raisonnable de prendre quelques jours pour considérer l'affaire, consulter ses amis et examiner les faits par lui-même.

S'il trouve qu'il y a fraude, négligence coupable ou incapacité, son devoir sera clair.

Dans tous les cas, il conformera sa conduite aux règles de l'honneur et pour le bon nom et la future prospérité de la province.

Il est heureux de constater que sa conduite politique ait jusqu'à ce moment rencontré leur approbation, et il espère que la conduite qu'il tiendra dans la présente crise rencontrera également leur approbation.

Qui est premier ministre à Québec? Est-ce M. Robertson ou M. Ouimet? On dirait que c'est M. Robertson, puisque du haut de sa grandeur il annonce qu'il va juger ses collègues et décider de leur sort. Il précise bien les choses, il veut que l'on sache parfaitement que s'il résigne c'est qu'il trouve ses collègues coupables ou de fraude ou de négligence criminelle ou d'incapacité. C'est là un fait inouï dans les annales parlementaires et qui renverse toutes les idées reçues sur la hiérarchie et la solidarité ministérielles. On avouera que si M. Ouimet a voulu s'en rapporter à la loyauté de M. Robertson, il en a reçu un fier coup de Jarnac, et, s'il avait jugé plus rigoureusement le procédé, il n'aurait pas permis que l'on parlât davantage de la résignation de M. Robertson, il l'aurait tout bonnement exigée au risque de se donner ainsi à lui-même le coup fatal.

« Du moment, dit le *Nouveau-Monde*, que l'hon. M. Robertson se permettait d'exprimer publiquement un doute sur l'honorabilité de caractère de ses collègues il ne restait pas convenablement d'autre alternative au premier du cabinet que de le remercier immédiatement de ses services... »

« M. Robertson, convenablement, n'avait à opter que pour l'un des deux actes publics suivants: résignation pure et simple ou acceptation de sa part de responsabilité: le chef du cabinet, dans tous les cas, n'en devait tolérer aucune autre de sa part. »

« Or le caractère public qu'il donne à son enquête par sa déclaration de Sherbrooke est inconvenant et certainement contre tout usage constitutionnel. »

Pour avoir été trop tolérant, M. Ouimet s'est mis dans le cas de recevoir en pleine face l'injure que comporte la résignation du Trésorier Provincial; car M. Robertson a donné sa démission vendredi dernier et, d'après ses propres paroles, le public doit nécessairement en conclure qu'il a trouvé ses collègues coupables au moins d'incapacité.

Cette espèce de verdict inconnu aux traditions parlementaires, cette condamnation outrageante nous confirme dans l'opinion que nous avons exprimée tout d'abord, à savoir: que le ministère Ouimet aurait mieux fait de se retirer aussitôt après la résignation de M. Irvine, en demandant une enquête immédiate au Lieutenant-Gouverneur.

On dit que M. Robertson serait resté dans le cabinet si M. Ouimet avait voulu sacrifier M. Archambeault et M. Chapleau. M. Ouimet aurait refusé, et l'on doit l'en féliciter, car c'est à sa demande que M. Chapleau a défendu sur les hustings la transaction des Tanneries, et d'ailleurs si la solidarité ministérielle n'est pas un vain mot, elle existe surtout pour le premier ministre.

Une enquête parlementaire déterminera la part de responsabilité qui incombe à chacun des ministres et fixera l'opinion sur le véritable caractère de cette transaction.

OSCAR DUNN.

RIEL REELU

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Louis Riel, indignement expulsé de la Chambre des Communes, a été réélu par acclamation dans le comté de Provencher, jeudi, le 3 du courant. Un M. Bown a été mis aussi en nomination, mais sa candidature a été écartée par l'officier rapporteur à cause de certaines irrégularités.

Voilà donc la troisième fois que M. Riel est élu à l'unanimité par ses concitoyens. Est-ce que ce fait ne démontre pas suffisamment la nécessité politique de l'amnistie? O. D.

NOUVELLES

M. Michel Rivard est agent de ce journal pour Bourbonnais, Illinois; M. Pierre Lafond pour Kankakee, Illinois; M. Victor Giard pour Manhang, Mass.; M. A. Dubrille pour Winooski, Vt.; M. Ed. Deschenes pour St. Albans, Vt.

Mgr. Bown, évêque de Portland, sera nommé évêque assistant du diocèse de New-York. Le New-Hampshire et les villes de Lawrence et Haverhill, Mass., formeront le diocèse de Manchester.

La jeune société St. Jean-Baptiste de Millbury, commence à prendre un nouvel essor. Elle s'adjoint de nouveaux membres chaque semaine.

On parle d'établir un journal français à Woonsocket, R. I.

MM. Corriveau et Simard, de Worcester, Mass., sont à la tête d'une tannerie qui fait pour \$4,000 d'affaires chaque semaine. Nous signalons ce fait pour rendre hommage à l'esprit d'entreprise de ces messieurs. Si nos compatriotes voulaient s'entendre et se former en société industrielle, ils pourraient améliorer leur position très-rapidement.

La congrégation canadienne de Pittsfield, Mass., prend des forces de jour en jour. A un récent bazar, au profit de sa jolie église, cette poignée de compatriotes a pu encaisser \$700 de bénéfices. Le Rvd. Père Quevillon trouve encore le moyen de faire beaucoup, à son âge avancé.

M. Derome, protonotaire de Rimouski, a intenté une action pour \$25,000 de dommages contre le *Witness* relativement à un article publié l'année dernière. M. Alexandre Lacoste est l'avocat de la poursuite.

Vingt-et-une familles Mennonites sont arrivées hier par l'*Austrian*. Le chef avait une traite de \$14,000 sur Montréal. Le montant total des traites apportées par ces émigrants, depuis le commencement de la saison, est de \$100,000. Autant de pris pour le Manitoba.

Le *Monetary Times* publie un article sur le commerce de Manitoba. Nous en extrayons les faits suivants:

Les importations, l'année dernière, se sont élevées à une valeur de \$1,029,130, environ \$9,000 de plus que l'année précédente. Les marchandises importées qui ont payé des droits en 1873, représentaient une valeur de \$818,110, et celles qui ont été en franchise, une valeur de \$211,029. Les droits prélevés durant l'année se sont montés à \$48,074. L'augmentation dans le commerce d'importation de la province, pendant l'année, a été de \$85,541. L'Angleterre a reçu pour une valeur de \$209,814, et les Etats-Unis, \$36,402. Toutes ces exportations consistaient en fourrures.

Le bruit circule que M. Holton va entrer dans le cabinet, à la place de M. Huntington qui se retirerait.

La section montréalaise du "Home Rule" irlandais s'est réunie hier soir, dans ses salles, coin des rues Alexandre et Craig. M. Edward Murphy, président, occupait le fauteuil. Parmi les assistants, on remarquait MM. J. J. Curran, Coyle, Brogan, Callahan, Kehoe, Carroll et plusieurs autres.

Le président, M. Edward Murphy, annonça aux assistants que le mouvement en faveur du "Home Rule" prenait de l'extension.

Les membres de la section montréalaise du "Home Rule" seront désormais admis aux salles de l'association, coin des rues Craig et Alexandre, où ils pourront lire les journaux.

M. A. Moussette, de St. Albans, Etat du Vermont, a été nommé, pour la deuxième fois, juge de paix du comté de Franklin. Nous félicitons cordialement M. Moussette de l'honneur qu'on vient de lui faire.

Un journal américain annonce que Horace Greeley est mort dans la religion catholique.

A l'occasion du 200 anniversaire de l'érection du diocèse de Québec, qui aura lieu le 1er août, le Souverain Pontife a bien voulu élever l'église cathédrale de Québec au rang de basilique mineure.

Sa Sainteté annonce aussi l'envoi d'un tableau en mosaïque représentant la Sainte Vierge, dont Elle fait cadeau à la nouvelle basilique.

Le *Sherbrooke News* est passé entre les mains de M. L. C. Bélanger, ci-devant du *Pionnier de Sherbrooke*, et de son frère.

Il est rumeur que le sénateur Brown et M. Blake ont été demandés à Ottawa pour conférer avec le premier et ses collègues au sujet des modifications proposées dans le traité de réciprocité.

Le sénateur Brown partira encore alors pour Washington pour conférer avec le secrétaire Fish avant que le traité soit soumis au Sénat des Etats-Unis.

Le *Courrier du Canada* nie que le Saint-Siège ait nommé un évêque à Sherbrooke.

La livraison du 25 août de la *Revue Canadienne* se compose d'une nouvelle, *Le Forgeron d'Anvers*, de deux discours du révérend M. J. S. Raymond, sur la *nécessité de la religion dans l'Education*, de la fin d'un écrit sur les *Canadiens de l'Ouest*, de pièces de poésies par MM. B. Sulte et J. A. Bélanger, du discours de l'hon. J. O. Chauveau à la convention canadienne du 24 juin 1874, de la *Chronique* du mois et du *Bulletin Bibliographique*.

On télégraphie du Fort Garry, en date du 4: Hier a eu lieu la nomination du comté de Provencher, à la résidence de l'hon. M. Pierre D'Iorime, de St. Norbert. Cent personnes environ étaient présentes, et M. Lecompte agissait comme officier-rapporteur.

Conformément au troisième paragraphe de la clause dix-huitième de l'acte électoral, Riel a été nommé par trente électeurs du district.

Vers une heure, M. Berthelet, de Ste. Agathe, a remis à l'officier-rapporteur un papier signé par 20 personnes demandant la mise en nomination du Dr. Bown, comme candidat.

M. Berthelet a aussi offert la somme de \$50, comme dépôt d'argent, en billets de la banque des Marchands; mais l'officier-rapporteur a refusé de les accepter, donnant pour raison que cette manière d'agir n'était pas légale.

Après avoir examiné les signatures apposées au papier précité, l'officier-rapporteur a demandé à M. Berthelet s'il pouvait, comme le requiert la 21ème clause, faire serment 1o. que toutes les personnes qui ont signé sont des électeurs de Provencher. 2o. que toutes ces personnes ou le plus grand nombre ont signé en sa présence, et 3o. que toutes les signatures sur les autres documents ont aussi été apposées en sa présence.

M. Berthelet a répondu négativement. A 2 heures, comme personne autre n'avait été mis en nomination, Riel fut déclaré élu, la nomination de Bown ayant été rejetée.

L'assemblée se dispersa ensuite. Aucun discours ne fut prononcé.

Le dernier numéro du *Catholic Mirror*, de Baltimore, contient, sur Montréal, une lettre magnifique due à la plume de notre compatriote, M. le major J. E. Mallet, de Washington. Comme tous ses écrits, d'ailleurs, la lettre en question est dans un style charmant.

NOS GRAVURES

"IL FAIT SON HOMME"

Il étrenne des souliers neufs, il a des goussets à son pantalon, cela le grandit d'une coudée, le vieillit d'un lustre, et il "s'en fait accroire," — "il fait son homme." Tableau charmant et qui rappelle à chacun un âge trop vite écoulé!

LE MEURTRE DE TIMOPHANE

Ce tableau a obtenu le premier prix au concours des élèves de l'Académie de Rome, cette institution célèbre où les jeunes artistes ont l'avantage d'étudier sous la direction de professeurs distingués tous les chefs d'œuvre que recèle la ville des Papes.

Le sujet est tiré de la vie de Timoléon par Plutarque. Timophane est frappé par les affidés de Timoléon, pendant que celui-ci, le vrai coupable, détourne le visage et se couvre la tête de son manteau.

"LE FRÈRE TAILLEUR," TABLEAU DE M. OLIVÉ

Tout le monde a remarqué, au salon de cette année, à Paris, l'exposition de M. Olivé, dont nous reproduisons aujourd'hui l'œuvre principale: ce frère tailleur, assis les jambes croisées, avec sa tabatière auprès de lui, entouré de tous les accessoires de son état, est frappant de vérité; il est pourtant impossible d'imaginer une composition plus simple; l'artiste n'a eu recours à aucun artifice, il s'est borné à représenter son modèle tel qu'il l'a vu et observé; la nudité même du fond, la sévérité de l'ordonnance, ne servent qu'à faire valoir l'expression du personnage en qui se concentre tout l'intérêt du tableau.

MONSIEUR MANNING

Mgr Manning, archevêque catholique de Westminster, est né à Totteridge, dans le comté de Hertford, en 1808.

Son père, William Manning, ancien membre du parlement, le fit d'abord élever à l'école aristocratique de Hanon, d'où il passa, en 1827, à l'université d'Oxford. Trois ans plus tard, il devint agrégé de Morton-College.

Ayant reçu les ordres anglicans, il obtint, en 1833, le bénéfice de Lavington, dans le comté de Sussex, et publia dès lors une série de sermons qui furent très-remarqués. Il fut, en 1840, nommé à l'archidiocèse de Chichester.

Mgr Manning, entraîné d'abord dans le mouvement puséyste d'Oxford, fut conduit à embrasser le catholicisme en 1851. Il reçut la prêtrise des mains du cardinal Wiseman et alla étudier la théologie à Rome. Il revint, en 1854, en Angleterre, où il mit au service de la propagation de sa foi nouvelle beaucoup d'activité et une grande influence.

Devenu successivement prévôt du chapitre de Westminster, prelat domestique du pape, etc., il fut choisi, en mai 1865, pour succéder au cardinal Wiseman comme ar-